COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du jeudi 02 novembre 2023

DEL20231102_114

L'an deux mil vingt-trois, le deux novembre à 18 heures trente minutes, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle communale à MONNETIER-MORNEX, sur convocation adressée à tous ses membres, le 27 octobre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la CCA&S.

Conseillers en exercice : 32
Présents : 20 puis 21 à partir de 18h50 et 22 à partir de 18h59
ARBUSIGNY : Esther VACHOUX ;
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;
LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;
MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO (à partir de 18h59), Anne-Marie LALLIARD ;
NANGY : Rodolphe ARNOULD ;
PERS-JUSSY : David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET, Valérie VACHOUX ;
REIGNIER-ÉSERY : Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Billy MARQUET, Lucas PUGIN (à partir de 18h50), Aline MIZZI ;
SCIENTRIER : Patricia DÉAGE, Michel BRANTUS ;
Pouvoirs : 8
Absents excusés avec procuration : Dominique BRAND, Denise GÉRELLI-FORT, Laurent FAVRE, Séverine MILLOT-FEUGIER, André PUGIN, Régine RÉMILLON, Isabelle SAGE, Ludovic WISZNIEWSKI ;
Absentes excusées : Stéphanie LE MOAL, Nadège SAPORITO ;
Secrétaire de séance : Christophe AUGUSTIN.

DEL20231102_114 - Budget principal - vote de la Décision Modificative (DM) N°2

Rapporteur : Régine MAYORAZ, 4ème Vice-Présidente en charge des Ressources

VU l'article L1612-11 du CGCT ;
VU la délibération 2023 025 du Conseil communautaire de la CCA&S, en date du 15 mars 2023 et relative au budget principal et portant approbation du Budget Primitif (BP) 2023 ;

CONSIDÉRANT que les décisions modificatives interviennent en cours d'année, après l'adoption du BP, aux fins d'ajustement comptable et budgétaire ;

CONSIDÉRANT qu'elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes, et qu'elles modifient de ce fait les prévisions budgétaires initiales ;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles prévisions budgétaires doivent cependant respecter l'équilibre budgétaire ;

Madame la Vice-présidente, Madame Régine MAYORAZ expose que le prélèvement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2023 mis à la charge de la CCA&S a progressé de 16,42 %, pour s'établir à 199 985 € en 2023, contre 171 784€ en 2022, soit une augmentation de 28 201 €, d'où la nécessiter d'abonder le chapitre 014 à l'article 739223 "FPIC" de 25 000 €, et afin de permettre le prélèvement.

Elle propose en conséquence au Conseil communautaire d'opérer les réajustements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Dépenses	Recettes
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	- 25 000 €	0 €
Chapitre 014 - Atténuations de produits 739 223- Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	+ 25 000 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €

La DM n°2 telle que présentée ci-dessus est équilibrée en dépenses et en recettes.

Au vu de l'ensemble de ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la DM n°2 telle que présentée ci-dessus ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant légal pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Christophe AUGUSTIN

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 10/11/2023
Publié, le 10/11/2023